



sonelo **CFA**

votre réussite par nos formations

LIVRET PARTENAIRES

Présentation Sonelo – CFA

La formation

Diagnostic(euse) Immobilier

Le planning

Les contacts

Les aides pour les entreprises

Les avantages pour l'entreprise

Devis / Devenir partenaire

L'organisme **SONELO** a été créé en 2006 à l'initiative des co-gérants Nicolas CZARNECKI et Anthony ESPOSITO.

Sensibilisés par les demandes récurrentes de recrutement de diagnostiqueurs immobiliers sur l'ensemble du territoire français, ils ont souhaité agir afin de répondre au mieux à ces dernières. Notre centre vous propose de nombreuses formations dans les secteurs du diagnostic immobilier, de l'énergie et la prévention des risques professionnels.

Au vu de l'ampleur de la demande dans le secteur du diagnostic immobilier, **SONELO** a développé son accès à la formation par le biais d'un CFA. Notre formation en alternance est certifiante et prépare pour la certification professionnelle Diagnostic(euse) Immobilier, enregistrée au RNCP (Niveau 5, Bac+2).

Notre offre de formation : **Diagnostic(euse) Immobilier en Alternance – 1 an.**

L'objectif de **SONELO** est de former les futurs diagnostiqueurs immobiliers, afin qu'ils puissent répondre à la forte demande de postes.

Notre mantra est « **Votre réussite par nos formations** ». Afin de se rapprocher au mieux de ce dernier, nous avons fait reconnaître notre organisme de formation par le Label Qualiopi, et fait certifier notre formation Diagnostic(euse) Immobilier par le RNCP.

Attachés à notre cœur de métier, nous délivrons une formation complète portée par des professionnels du métier (formateurs, dirigeants, jury...).

LA FORMATION Diagnostiqueur(euse) Immobilier

LA FORMATION Diagnostiqueur(euse) Immobilier

La Certification

Titre professionnel enregistré au RNCP 38933
de Niveau 5 – Bac+2 : Diagnostiqueur(euse) Immobilier.

La Durée

Formation en alternance avec 420 heures de théorie sur 1 an.
Soit : 75% du temps en entreprise et 25% en cours.

Les Prérequis

- Être éligible au contrat en alternance.
- Savoir lire et écrire en langue française.
- D'un BAC/BAC Pro ou d'un titre de niveau 4
- Ou Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 3 (CAP) au minimum et justifier de 1 an au minimum d'expérience professionnelle
- Ou Justifier d'au moins 4 ans d'une expérience professionnelle.

Les Lieux

France entière, formation en distancielle avec 2 déplacements d'une semaine aux Alluets le Roi (78580).

Les Dates

Début des sessions pour 2024 : 30 Septembre 2024

et 2025 :

1^{ère} le 06 Janvier 2025 ; 2^e le 07 Avril 2025 ; 3^e le 30 Juin 2025 ;

4^e le 29 Septembre 2025.

Les Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances et compétences du métier de diagnostiqueur(euse) immobilier.
- Réussir sa certification professionnelle de Niveau 5 (Bac+2) en Diagnostiqueur(euse) immobilier.
- S'intégrer au sein de l'équipe de l'entreprise (durant la durée du contrat d'apprentissage).
- Se préparer au passage des certifications obligatoires pour exercer le métier de diagnostiqueur(euse) immobilier (certificateur indépendant accrédité par le Cofrac).

Les compétences / capacités professionnelles

- Identifier les diagnostics nécessaires en lien avec le bien défini [...] imposées par la réglementation en vigueur et de répondre au besoin du client.
- Analyser les éléments à inspecter sur un site, dans le but de recueillir toutes les informations nécessaires à la rédaction des rapports de contrôle.
- Élaborer un rapport de Constat de Risque d'Exposition au Plomb conformément à la réglementation.



- Rédiger un rapport sur l'état de présence d'amiante dans le logement, conformément à la réglementation en vigueur.
- Rédiger un rapport sur l'état de l'installation intérieure de gaz, en documentant les anomalies identifiées sur cette installation.
- Rédiger un rapport détaillant l'état de l'installation électrique, en notant les irrégularités identifiées sur cette installation.
- Produire un rapport de diagnostic de performance énergétique résultat concret de la prestation, en fournissant une estimation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'une habitation

Le Programme

- Semaine d'intégration en centre (Habilitation électrique + SS4)
- Notions du bâtiment
- Loi Carrez/loi Boutin
- Amiante Sans Mention
- Électricité
- Plomb (CREP)
- Gaz
- Termites
- Énergie (DPE) Sans Mention
- Semaine en centre (DPE SM Pratique + DPE Mention)
- Sensibilisation à l'Audit Énergétique
- Assainissement
- Commercial
- Amiante Mention
- Pérenniser et développer son activité
- Préparation au passage du titre RNCP
- Passage Titre RNCP (sur 2h pris sur une journée entreprise)
- Ateliers et événements professionnalisants
- Jours en entreprise entre chaque module

Moyens techniques et pédagogiques :

- Formation en présentiel/visio : réalisée au travers d'un diaporama interactif ; alternée par des questions posées, des échanges, des exercices pratiques et des études de cas pour faciliter l'acquisition des compétences
- Formation en entreprise : par le maître d'apprentissage, professionnel du diagnostic immobilier, qui complètera la formation théorique et rendra l'apprenant autonome.
- Formation e-learning : mise à disposition pour les apprenant(e)s des modules diagnostics techniques sur la plateforme digitale pour révision à leurs rythmes.

LES AIDES POUR LES ENTREPRISES

LES AIDES POUR LES ENTREPRISES



FRANCE
RELANÇE

Emploi, formation, volontariat...

À chacun sa solution.

1jeune1solution.gouv.fr

Le dispositif « 1 jeune, 1 solution »

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle :

- Une aide exceptionnelle de 6 000 € pour le recrutement d'un(e) alternant(e), agé(e) de 16 à 30 ans.
- Ces dispositions s'appliquent pour la préparation d'un diplôme/titre allant du CAP au Master.
- *L'aide est prolongée pour tout contrat conclu jusqu'au 31/12/2024.*

Qui peut en bénéficier :

- Les entreprises de moins de 250 salarié(e)s.
- Les entreprises de 250 salarié(e)s et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre, dans leur effectif, un seuil, défini par décret, de contrats d'apprentissage ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle (faute de quoi les sommes perçues doivent être remboursées).

Comment bénéficier de l'aide ?

- Les demandes d'aide sont à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP) via une plateforme de téléservice ouverte à compter du 1er octobre 2020.
- Vous devrez fournir la copie du contrat de travail, la copie de la pièce d'identité de son représentant et la copie de la pièce d'identité du jeune.
- Vous disposez d'un délai de 4 mois à compter de l'embauche du (de la) salarié(e) pour faire sa demande.

Liens utiles et contacts :

- En savoir plus sur l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage :
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-apprentissage/aide-exceptionnelle-apprentissage>
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le **0 820 825 825** (Service 0,15(€/min) + prix appel).

LES AIDES POUR LES ENTREPRISES

LES AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES



Portail de l'alternance

Apprentissage et contrat
de professionnalisation

SIMULATEUR DE CALCUL
D'AIDES AUX EMPLOYEURS

Simulateur d'aide

Retrouvez l'ensemble des aides dont votre entreprise est éligible pour le recrutement d'un(e) alternant(e) en fonction de son âge, du diplôme/titre à préparer :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

OPCO

Coût contrat

Avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, le principe du coût-contrat installe un montant « au contrat » versé pour chaque apprenti(e) aux CFA par les OPCO, selon un montant déterminé par les branches et validé par France Compétences.

Lien pour accéder au référentiel qui indique le montant du cout contrat en fonction du IDCC de votre entreprise :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>



Formation

- Une formation théorique délivrée à l'apprenti(e) en lien avec votre cœur de métier.
- La transmission de votre savoir-faire, pour former l'apprenti(e) à l'image de votre entreprise.

Recrutement

- Une embauche en lien avec vos besoins.
- Une période d'essai de 45 jours pour vous assurer du recrutement.
- Un(e) salarié(e) rapidement opérationnel(le).

Fiscalité

- Aide « 1 jeune, 1 solution ».
- Aide OPCO « Coût contrat ».
- Exonération totale ou partielle de cotisations sociales.

LE PLANNING

Modèle basé sur la session de formation du 30/09/2024 au 30/09/2025.
Répartition temps de cours (420 h) et temps en entreprise.



* : Calendrier non-contractuel. Celui correspondant à votre session vous sera transmis lors de la signature de la convention.

DEVIS / DEVENIR PARTENAIRE

Le coût de la formation pour chaque alternant(e) embauché(e) est de :

Constitution	Prix H.T.
Formation Diagnostiqueur(euse) Immobilier RNCP 38933 Niveau 5 Bac+2 <i>Certifications professionnelles incluses*</i>	8 460 €
Coût contrat OPCO <i>(Selon IDCC de votre entreprise)</i>	- 7960 €
Reste à charge du coût de la formation après prise en charge OPCO	500 €
Aide exceptionnelle au recrutement des alternant(e)s <i>(Aide à la prise en charge du salaire - Selon conditions en vigueur)</i>	6 000 €

* Certifications : Amiante Sans Mention – Gaz – Elec – Plomb – DPE Sans Mention – Termites

LES CONTACTS



L'équipe CFA

Vous pouvez nous contacter pour toutes vos questions :

- 01.39.75.36.38
- r.komlasoukka@sonelo.fr



Le site internet

L'ensemble des renseignements sur notre formation et notre centre sur notre site :

<https://sonelo-cfa.fr/>





VOTRE RÉUSSITE PAR NOS FORMATIONS

